

PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR

MÉMOIRE DE CANARDS ILLIMITÉS

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

FÉVRIER 2017



710, rue Bouvier, bureau 260
Québec (Québec), G2J 1C2
Tél : 418 623-1650
Courriel: ci_quebec@ducks.ca
Site Web : www.canards.ca/votre-province/quebec/



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE CANARDS ILLIMITÉS	1
1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités	1
2) <i>Canards Illimités</i> : un partenaire majeur en conservation.....	1
3) Vers de meilleures politiques publiques.....	2
DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES	4
LE PROJET AKASABA	6
ANNEXES	9
1) Carte de la localisation des interventions de <i>Canards Illimités</i> au Québec	9
2) Carte des aménagements de <i>Canards Illimités</i> en Abitibi	10
3) Carte des aménagements potentiels de <i>Canards Illimités</i> en Abitibi.....	11

PRÉSENTATION DE CANARDS ILLIMITÉS

1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités

Canards Illimités est un organisme nord-américain à but non lucratif dont la mission est de *conserver les milieux humides et les habitats qui s'y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine et de promouvoir un environnement sain pour la faune et les humains.*

2) *Canards Illimités* : un partenaire majeur en conservation

Canards Illimités existe depuis 1938 au Canada et depuis 1976 au Québec. En reconnaissant que l'occupation du territoire a des impacts sur les habitats et qu'il est nécessaire d'y pallier, nos actions soutiennent depuis leur tout début un développement qui est durable. Grâce à des donateurs et des partenaires, nous amassons des fonds privés et publics qui sont réinvestis pour la réalisation de projets bénéfiques pour l'ensemble de la société. Ces projets s'inscrivent dans une approche d'habitat et soutiennent une diversité biologique impressionnante. Aujourd'hui, nos actions aident la collectivité à lutter contre les changements climatiques et leurs effets indésirables. Nous travaillons en partenariat avec une panoplie d'organisations privées et d'instances gouvernementales, sous l'égide d'une entente internationale officielle dont les gouvernements du Canada et du Québec sont aussi signataires, soit le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) qui se traduit au Québec par le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE).

L'expertise et l'implication de *Canards Illimités* se sont avérées déterminantes dans plusieurs réalisations majeures, notamment pour l'aménagement et la mise en valeur de milieux humides dans l'ensemble du Canada. Au Québec seulement, plus de 230 sites ont faits l'objet d'interventions de *Canards Illimités* dans le cadre d'activités de conservation, totalisant 32 700 hectares (voir la carte en annexe 1). En Abitibi seulement, 24 sites ont fait l'objet

d'aménagement de marais (annexe 2). En plus de constituer des habitats fauniques productifs et abritant une grande biodiversité, ces aménagements profitent à l'ensemble des citoyens.

Notre expertise a fait ses preuves au fil des années, que ce soit pour notre contribution à développer des connaissances scientifiques sur les services écologiques que rendent les milieux humides à notre société¹, pour développer une méthodologie de cartographie détaillée et produire des données sur la localisation des milieux humides² ou concernant nos techniques d'aménagement de marais. Ces techniques ont constamment évolué au fil du temps en intégrant progressivement des composantes fauniques multiples. En effet, notre travail au quotidien implique d'échanger avec nos différents partenaires gouvernementaux, notamment avec le secteur Faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ce qui nous a permis d'adapter peu à peu nos aménagements afin de fournir des habitats de qualité pour la sauvagine, mais aussi pour les autres espèces fauniques, notamment dans l'habitat du poisson. Nous sommes soucieux de réaliser nos aménagements selon les meilleures pratiques en la matière et d'améliorer nos sites existants. C'est pourquoi notre expertise est reconnue partout au Canada.

3) Vers de meilleures politiques publiques

Ayant fait le constat au début des années 2000 que le rythme auquel s'effectue la conservation des milieux humides n'est pas suffisant pour pallier les pertes dont ces milieux font également l'objet, *Canards Illimités* consent d'importants efforts pour l'adoption de meilleures politiques publiques en la matière. Nous faisons ainsi la promotion des meilleures pratiques de gestion auprès des intervenants de différents secteurs, dont les instances municipales, les producteurs agricoles et forestiers, des industries, etc.

¹ Pour plus d'information sur l'équipe de chercheurs de l'IRTHS et sur ses sujets de recherche, consultez le <http://www.canards.ca/a-propos-de-nous/linstitut-de-recherche-sur-les-terres-humides-et-la-sauvagine/>

² Pour consulter les rapports de cartographie détaillée des milieux humides des basses-terres du Saint-Laurent et d'ailleurs au Canada, consulter le <http://www.canards.ca/cartographie-detaillée-des-milieux-humides-du-quebec/>

Fort de notre expérience pancanadienne et s'inspirant des pratiques de gestion durable et de conservation des milieux humides en vigueur dans différentes juridictions, nous avons également élaboré certaines recommandations que nous partageons avec les intervenants concernés, notamment les élus des différents paliers gouvernementaux et lors des différentes consultations gouvernementales, tant fédérales que provinciales. Ces recommandations ont d'ailleurs été présentées par le biais de mémoires lors de différentes commissions parlementaires entourant l'adoption d'un nouveau cadre législatif pour la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques au Québec.

DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES

Pour *Canards Illimités*, les meilleures pratiques de gestion des milieux humides impliquent de protéger ceux qui méritent une reconnaissance particulière à l'échelle d'un territoire donné. C'est l'application du principe d'«aucune perte » pour ces milieux. De plus, pour tous les autres milieux humides, nous endossons le principe d'«aucune perte nette» à l'échelle de ce territoire. Cela vaut pour tout projet qui affecte un milieu humide, en ayant recours à une séquence d'atténuation se déclinant en trois étapes strictement hiérarchiques :

- *Étape 1* : éviter de détruire ou d'affecter l'intégrité du milieu humide et de ses terres hautes adjacentes ;
- *Étape 2* : réduire le plus possible les impacts des perturbations inévitables. Il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'éviter les impacts sur un milieu humide et si c'est le cas, on doit en minimiser l'effet ;
- *Étape 3* : compenser les pertes inévitables de milieu humide.

Dans le cadre de tout projet de développement, l'application de la compensation en ultime recours implique nécessairement qu'elle soit faite dans le cadre d'une analyse plus globale, qui devra mettre en perspective l'impact de la destruction et les moyens mis en place afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette.

Ajoutons qu'il faut aussi examiner l'application d'un ratio de compensation et qu'il est souvent mentionné dans la littérature qu'un ratio minimum de 3 pour 1 devrait être appliqué.

Nous sommes d'avis que les compensations doivent faire preuve de souplesse dans leur mise en application et doivent pouvoir s'adapter au cadre régional dans lequel elles s'inscrivent. Les premières mesures de compensation que *Canards Illimités* privilégie sont celles favorisant la

restauration et la création de milieux humides. Cette façon de faire permet l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette à l'échelle d'un territoire donné. Dans certains contextes régionaux particuliers, les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des fonctions d'un milieu humide et la mise en valeur écologique de certains aménagements fauniques peuvent être jugés admissibles comme mesures de compensation. Ces actions sont perçues comme une restauration de milieux humides existants, visant à prévenir les pertes de leurs fonctions et d'améliorer leur productivité et la biodiversité qu'ils abritent. Ces pratiques sont d'ailleurs encouragées dans le guide de mise en œuvre de la *Politique fédérale de conservation des terres humides*³.

³ Environnement Canada, 1996. Politique fédérale de conservation des terres humides : Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales. <http://nawcc.wetlandnetwork.ca/Politique%20federale%20sur%20la%20conservation%20des%20terres%20humides.pdf>

LE PROJET AKASABA

Concernant le *projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or*, Canards Illimités constate que le promoteur envisage plusieurs options de compensation, dont certaines ne pourraient être effectives qu'à la fin de la période d'exploitation de la mine. C'est notamment le cas de l'aménagement d'un milieu humide au-dessus de l'assise de la halde de minerai de même que dans les bassins de polissage et d'accumulation qui ne pourrait être réalisé que vers 2025. Cependant, les pertes de milieux humides seront encourues par le projet lors de la période de construction qui est prévue en 2017-2018.

Canards Illimités est d'avis que les mesures de compensation pour les pertes inévitables doivent être réalisées dès que possible suivant le moment où les pertes de milieux humides surviennent, de manière à occasionner le moins de perte de milieux humides dans le temps.

En tant qu'organisme qui se voue à la conservation et à l'aménagement de milieux humides depuis près de 80 ans et détenant une expertise reconnue en cette matière, nous croyons qu'il est possible de mettre en œuvre des pratiques qui nous permettent de se développer comme société sans engendrer de pertes nettes de milieux humides.

Tel qu'illustré à la carte de l'annexe 2, la région de l'Abitibi compte 24 aménagements faits par Canards Illimités et pour lesquels des ententes de conservation existent. Certains de ces aménagements en arrivent à la fin de leur durée de vie utile et des travaux sont requis pour leur maintien dans un état optimal.

Canards Illimités est d'avis que la restauration d'aménagements fauniques nécessitant des travaux de réfection devrait être considéré comme une option de compensation.

Par ailleurs, le « *Projet d'aménagement faunique de la rivière Piché* », développé par *Canards Illimités* en 1989, est situé à proximité de Val-d'Or, tel qu'illustré à l'annexe 3. Il a fait l'objet de discussions durant la première partie des audiences publiques. Selon nous, ce projet mérite d'être considéré et analysé comme projet de compensation puisque, selon les informations dont nous disposons, il apparaît souhaité par les communautés locales. Il est également important de se rappeler que ce projet a été élaboré après que l'intensité des activités minières dans le secteur ait entraîné une dégradation importante des milieux humides dû à l'apport d'eaux industrielles et de résidus miniers, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et un apport important en sédiments⁴. L'étude effectuée en 1989 démontrait que ces modifications limitaient l'atteinte du plein potentiel d'utilisation du milieu par la sauvagine et le projet de restauration visait conséquemment à augmenter la production de sauvagine. Notons par ailleurs que ce milieu était aussi connu du ministère des Loisirs de la Chasse et de la Pêche à l'époque, comme étant un site de frai du brochet. Sa restauration trouve donc son justificatif car elle viendrait rétablir la fonctionnalité de l'habitat des espèces fauniques qui l'utilisaient avant que celui-ci ne soit dégradé par les déversements de résidus miniers.

Nous tenons à souligner que le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-l'Or⁵ identifie ce secteur comme étant un territoire d'intérêt écologique. Il nous apparaît donc d'autant plus pertinent de rétablir les fonctions que cet habitat détenait avant qu'il ne soit dégradé.

Ce projet, fait partie d'une quinzaine de projets pour lesquels des études ont été faites par *Canards Illimités* dans les années passées (annexe 3). Ces projets n'ont toujours pas vu le jour faute de financement, mais ils pourraient être concrétisés par le biais de la réalisation d'un projet de compensation, moyennant une mise à jour de certains éléments.

⁴ Gagnon, J. 1989. Étude d'impact sur l'environnement : Projet d'aménagement faunique de la rivière Piché. Étude commandé à Jean Gagnon, par Canards Illimités Canada, 59 pages et annexes.

⁵ [Schéma d'Aménagement et de Développement](#), MRC de la Vallée-de-l'Or, 20 mai 2005, 355p.,

Canards Illimités est d'avis que les compensations pour pertes de milieux humides devraient prioritairement prendre la forme de la restauration ou la création de milieux humides.

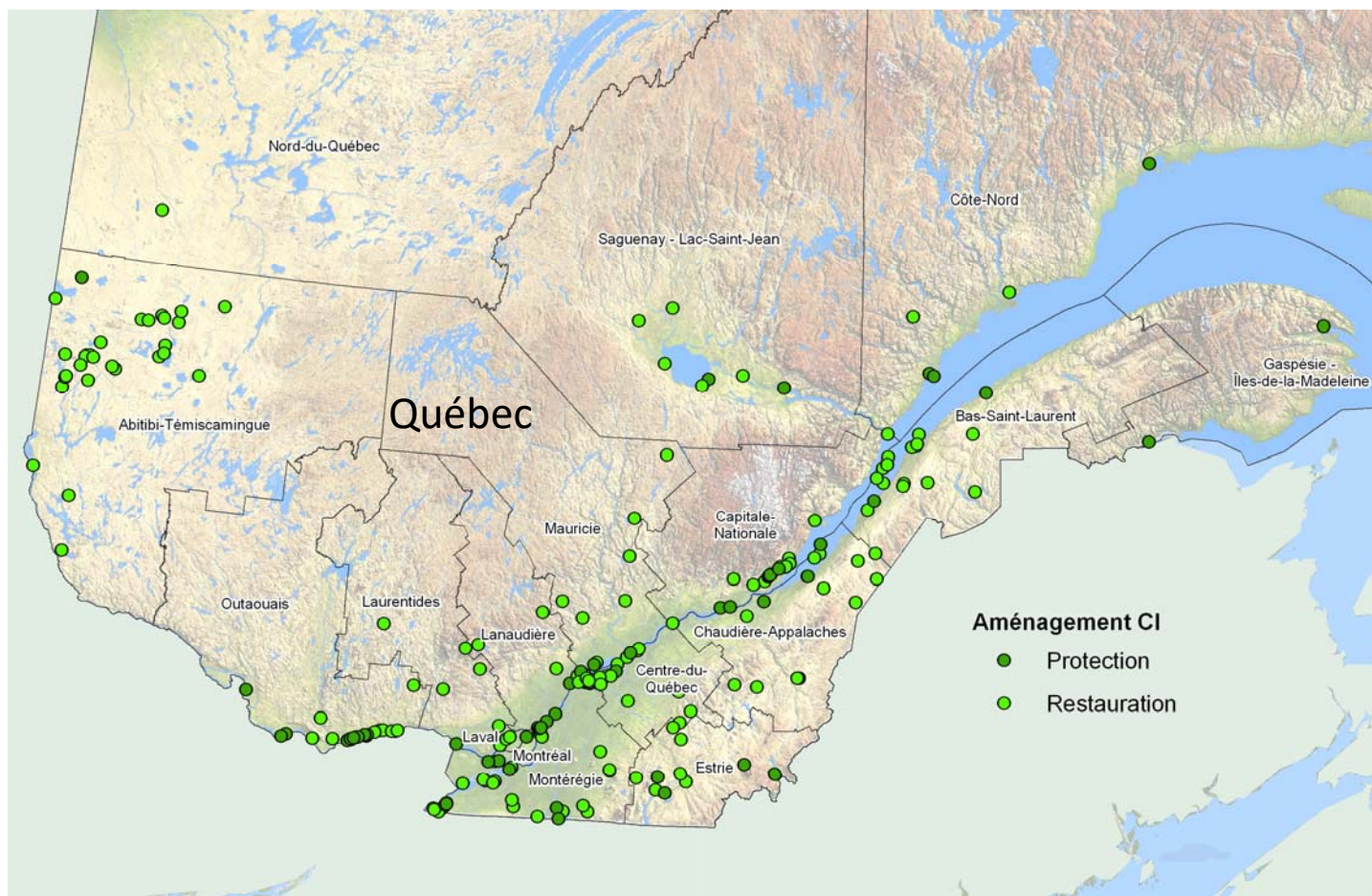
En tant qu'organisme dédié à la conservation et à l'aménagement de milieux humides, *Canards Illimités* est ouvert à s'impliquer dans le processus d'élaboration d'un projet de compensation, en collaboration avec les différents organismes locaux, le promoteur et le MDDELCC.

Canards Illimités est disposé à proposer des projets qui permettraient la pérennisation et la mise en valeur écologique des milieux humides existants, leur restauration ou l'aménagement de nouveaux sites.

Enfin, suivant une longue tradition selon laquelle *Canards Illimités* établi des partenariats avec les intervenants du milieu, nous tenons, une fois de plus à souligner notre ouverture à collaborer avec les promoteurs. Nous demeurons ouverts à partager notre expertise afin de permettre à la fois le développement durable de notre société et la conservation des milieux humides.

ANNEXES

1) Carte de la localisation des interventions de *Canards Illimités* au Québec



Canards Illimités

710 rue Bouvier, bureau 260, Québec QC, G2J 1C2

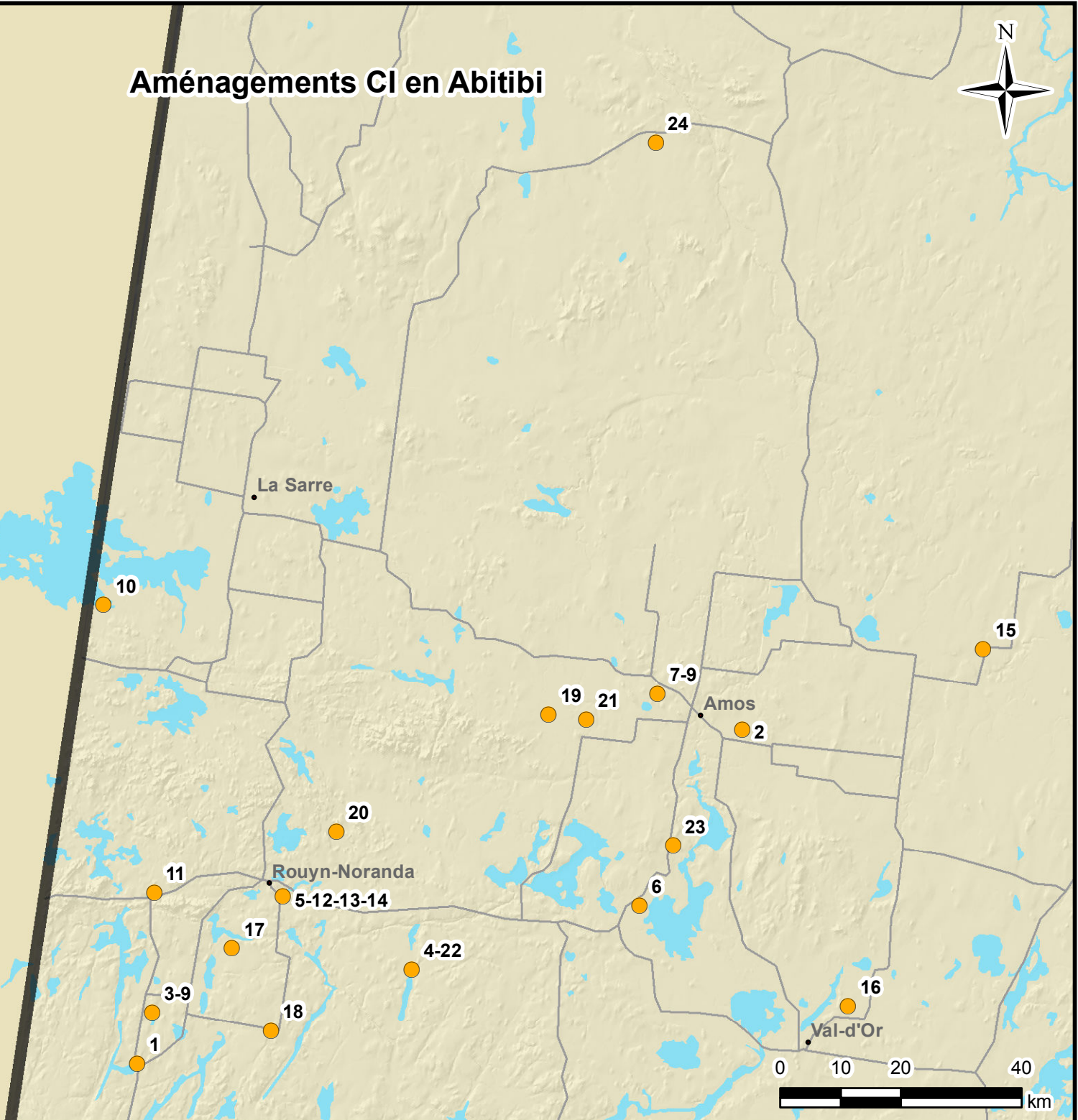
418 623-1650 • www.canards.ca/votre-province/quebec/



Aménagements CI en Abitibi



Nb	Marais (sup)
1	56 ha
2	3 ha
3	150 ha
4	30 ha
5	4 ha
6	11 ha
7	19 ha
8	20 ha
9	19 ha
10	280 ha
11	206 ha
12	51 ha
13	23 ha
14	26 ha
15	20 ha
16	16 ha
	3 ha
17	4 ha
18	24 ha
19	13 ha
20	22 ha
21	3 ha
22	40 ha
23	14 ha
24	140 ha
	240 ha





Aménagements potentiels CI en Abitibi



Nb	Marais (sup)
1	200 ha
2	95 ha
3	18 ha
4	20 ha
5	48 ha
6	36 ha
7	21 ha
8	12 ha
9	18 ha
10	12 ha
11	30 ha
12	25 ha
13	22 ha
14	4 ha
15	20 ha

